

La lettre



Septembre
2024

N°24



Liberté d'action et détermination

Chers amis pêcheurs,
Cette Lettre interne constitue un lien important au sein de notre réseau associatif,
merci donc de la diffuser le plus largement possible.

Vous y trouverez des sujets importants qui nous ont mobilisés ces derniers mois, à commencer par celui concernant le grand cormoran et la très rassurante victoire obtenue par la FNPF avec la reprise des opérations de « régulation » dans les départements.

Cette victoire est le fruit d'une mobilisation sans précédent de l'ensemble de nos structures associatives, du travail de nos quatre fédérations (l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges) qui ont porté l'expérimentation, mais également des services et de la direction de la FNPF qui ont piloté le dossier.

Tout cela a été réalisé dans un contexte institutionnel compliqué, dont les effets ont été ressentis lors de notre congrès national, qui, sans la présence de notre ministre de tutelle, des députés et des membres de l'administration, n'a pas eu le même rayonnement que d'habitude. Qu'à cela ne tienne ! Nous avons tout de même fait passer des messages politiques forts qui seront réitérés le moment venu.

Au regard de la situation actuelle, notre indépendance et notre neutralité politique nous garantissent une grande liberté d'action et nous en aurons probablement besoin.

Plusieurs dossiers nous attendent et nous allons les aborder avec le même intérêt, la même détermination et, je l'espère, avec le même succès.

L'avenir ne se subit pas, il se gère, et c'est avec optimisme et sérénité que je l'aborde.

Halieutiquement vôtre,

Claude Roustan
Président de la FNPF



Connectons-nous
sur tous
les réseaux !



Facebook Fédération Nationale de la Pêche en France FNPF
Instagram @federation_nationale_peche
X (ex-Twitter) @LaFNPF
LinkedIn Fédération Nationale de la Pêche en France FNPF
YouTube Fédération Nationale de la Pêche en France

Assemblée générale : un réseau dynamique au service de projets ambitieux

L'assemblée générale de la FNPF s'est tenue le dimanche 23 juin 2024 en présence des présidents des fédérations départementales de pêche, des associations régionales, des unions de bassin, des groupements réciprocaires, des associations migrateurs et des ADAPAEF.

Comme chaque année, le début de l'assemblée générale était consacré au volet financier. Les comptes 2023, les propositions d'évolution de la CPMA et les budgets 2024-2025 ont ainsi été soumis à l'approbation des participants. Pour faire face à l'inflation, une augmentation de la CPMA de 1 euro a, en particulier, été validée sur les cartes Personne majeure, Découverte femme, Personne mineure et Engins et filets (cf. tableau ci-dessous).

Les élus, responsables de commissions à la Fédération nationale, ont ensuite présenté leur bilan annuel.

Point d'orgue de cette journée, et toujours très attendu, le **rapport moral** du président Claude Roustan a permis de prendre du recul sur les activités et événements de l'année écoulée.

Un réseau solide tourné vers l'avenir

Claude Roustan a d'abord salué le travail de l'ensemble des membres du réseau associatif de la pêche de loisir. Malgré les craintes et les difficultés rencontrées, « *notre activité continue de prospérer, grâce à chacun d'entre nous, grâce à chacun des maillons de notre pyramide.* », a-t-il déclaré.

Soulignant l'importance d'une indépendance financière, le président a rappelé que le réseau est bâti sur des fondations solides et des valeurs fortes **d'unité et de solidarité**. Il a également réaffirmé notre **neutralité politique** et insisté sur la nécessité de conserver la pêche à l'abri des enjeux partisans. Selon ses mots, « *il faut politiquement défendre la pêche mais pas livrer la pêche aux politiques.* »

Unis et mobilisés pour répondre aux grands enjeux

Claude Roustan a abordé le dossier emblématique du **cormoran**. La rencontre entre Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, et une délégation de la FNPF en mai dernier a été concluante. Monsieur Berville a fait part de son souhait de revenir sur l'arrêt des tirs de « régulation » en les autorisant de nouveau. Une volonté confirmée par la décision du Conseil d'État du 8 juillet (voir détails dans l'article en page 4).

Monsieur Roustan s'est également exprimé sur la remise en cause de la **politique de l'eau à l'occasion de la crise agricole**. Le Plan eau, pourtant jugé indispensable, s'est retrouvé largement fragilisé à la faveur des concessions politiques.

Enfin, Claude Roustan a rappelé la ligne de défense face aux **attaques animalistes**, à savoir mettre en lumière les actions et les valeurs du réseau associatif : montrer l'utilité environnementale, économique et sociale de la pêche de loisir.

Plus que jamais confiant quant à l'avenir, Claude Roustan a souligné que la pêche de loisir restait l'une des activités les plus prisées des Français, le tout encadré par un réseau de passionnés. « *Nos territoires regorgent de vie. Nos structures locales fourmillent de projets et d'idées. La pêche ne survit pas. Elle ne s'essouffle pas. Elle est en perpétuel mouvement et adaptation* », a-t-il conclu.

La Cotisation

Pêche Milieux Aquatiques en 2025



CARTE	RMA 2025	COTISATION FNPF 2025	TOTAL CPMA 2025
Personne majeure	8,80 €	32,40 € (+1€)	41,20 €
Découverte femme	8,80 €	10,40 € (+1€)	19,20 €
Personne mineure	- €	6,20 € (+1€)	6,20 €
Découverte moins de 12 ans	- €	1,00 €	1,00 €
Hebdomadaire	3,80 €	10,40 € (+0,20€)	14,20 €
Journalière	1,00 €	4,10 € (+0,20€)	5,10 €
PAEF Personne majeure	8,80 €	32,40 € (+1€)	41,20 €
PAEF Personne mineure	- €	6,20 € (+1€)	6,20 €

NB : La RMA reste inchangée entre 2024 et 2025.

Congrès annuel :

interpeller sur les grands enjeux de la pêche et des milieux aquatiques

Le lundi 24 juin 2024 s'est déroulé le congrès annuel de la FNPF. En l'absence du ministre, d'élus et de représentants de l'administration dans une période institutionnelle très instable, l'événement a toutefois permis de fédérer les présidents de structures autour des enjeux de la pêche rappelés par le président.

Maintenu malgré un contexte politique agité empêchant la venue habituelle des députés et du ministre de tutelle, le congrès annuel de la FNPF a favorisé des échanges plus nombreux au sein du réseau et a permis d'évoquer en détails des dossiers emblématiques et fédérateurs. À commencer par un sondage inédit sur la perception qu'ont les Français des cours d'eau et des pêcheurs, présenté par le directeur général de la FNPF, Hamid Oumoussa. Riche en enseignements, il fait apparaître une forte sensibilité de nos concitoyens pour les cours d'eau : 91% y sont attachés et 97% affirment qu'il est important de les préserver. Il en ressort également que près de 90% des sondés ont une bonne ou une très bonne image de la pêche de loisir (cf. article en page 8).

Ce fut ensuite à Claude Roustan de porter dans son traditionnel discours de politique générale les combats et espoirs du réseau associatif.



Un secrétaire d'État investi sur le dossier du cormoran

Le président de la FNPF a remercié le secrétaire d'État à la Mer et à la Biodiversité, Hervé Berville, pour son écoute et son engagement lors de leur rencontre le 30 mai 2024. Le dossier du grand cormoran fut au cœur des discussions. L'homme politique avait fait part de sa volonté de rendre rapidement effectives des évolutions réglementaires. Deux semaines après le congrès, le Conseil d'État demandait au ministère de la Transition écologique de prendre un nouvel arrêté fixant des quotas départementaux de tirs pour la « régulation » de grands cormorans en eaux libres dans un délai de 4 mois (cf. article en page 4).

Vers un classement du silure ?

Claude Roustan est également revenu sur la situation du silure, autre sujet abordé avec Hervé Berville. Il a clairement rappelé la position du réseau sur cette question épineuse : « Pas de classement en espèce exotique envahissante ou susceptible de provoquer des déséquilibres sans une démonstration de son impact avéré ». Le ministre souhaite de son côté réunir rapidement le groupe de travail national silure pour analyser toute la connaissance en la matière et se prononcer sur la nécessité ou non d'un classement.

Des réflexions sur un rapprochement avec la pêche de loisir en mer

Le président de la FNPF s'est exprimé sur les « réflexions en termes de mutualisation et de gouvernance » entre la pêche de loisir continentale et maritime, rappelant que les structures associatives pouvaient apporter leur expertise en matière de suivi de connaissance des espèces et des pratiques. Après le rendez-vous avec Monsieur Berville, Claude Roustan a annoncé que « nous serons très prochainement associés à certaines instances de concertation dans ce domaine ».



Se mouiller pour le Plan eau

Enfin, Claude Roustan a tenu à réagir sur le Plan eau, lancé en mars 2023 par Emmanuel Macron. Il déplore que ce plan ait très vite connu « de véritables coups de canifs à l'occasion de la crise du monde agricole ».

L'agriculture s'est ainsi vue accordée d'importantes concessions au détriment de l'environnement et de la ressource en eau, alors que l'état écologique de nos cours d'eau est loin d'être satisfaisant.

Face à cette situation et dans le contexte institutionnel troublé au moment du congrès, Claude Roustan a lancé un appel à « se mouiller pour le Plan eau » en relayant massivement sa lettre ouverte parue dans la dernière Revue Pêche de la FNPF.

L'objectif : maintenir une politique de l'eau ambitieuse, sobre et équilibrée afin que la biodiversité aquatique ne soit pas la variable d'ajustement, sacrifiée au profit des autres usages

Malgré l'absence de députés et de notre ministre de tutelle, ce congrès 2024 aura été l'occasion pour le réseau associatif de se faire entendre sur des sujets de premier ordre et d'interpeller nos représentants politiques sur la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Avec toujours en ligne de mire la création d'un ministère dédié à l'Eau !

La FNPF obtient la *reprise de la «régulation» du grand cormoran* dès cet automne

La FNPF et son réseau associatif ont obtenu, par décision du Conseil d'État en date du 8 juillet 2024, la reprise de la «régulation» du grand cormoran.



Sur la période 2019-2022, une quinzaine d'arrêtés départementaux définissant les quotas de «régulation» des grands cormorans ont été annulés par des tribunaux administratifs. Cela justifiait, selon le ministère en charge de l'écologie, la prise de l'arrêté du 19 septembre 2022 ne prévoyant plus de tirs de cormorans en eaux libres pour la période 2022-2025. Cette mesure inquiétait particulièrement les pêcheurs et leurs fédérations, en raison des répercussions sur les stocks de certaines espèces de poissons protégées alors que le cormoran est présent sur de nombreux territoires et que ses effectifs sont en augmentation.

Par conséquent, et **dès le mois de novembre 2022, la FNPF avait saisi le Conseil d'État** d'un recours visant à l'annulation de ce texte, en tant qu'il empêchait toute régulation à l'échelle départementale. Elle s'est fondée sur des considérations de droit tirées de précédents jugements du Conseil, dont une décision rejetant toute annulation des précédents quotas nationaux (2019-2022). La FNPF s'est également appuyée sur les constats biologiques qui illustrent l'impact du cormoran fournis par les FDAAPPMA de l'Aude, du Vaucluse, de la Vienne, de l'Oise, du Doubs et de l'AAPPMA de Saint-Etienne-de-Lugdunum (Ardèche).

En parallèle, à la suite d'une action forte de la FNPF et de nombreux échanges avec le ministère de la Transition écologique, le réseau associatif de la pêche a été chargé de mettre en place **une étude concernant l'incidence de la prédation du cormoran sur les espèces piscicoles patrimoniales**. Un protocole national proposé par la FNPF et validé par l'Office français de la biodiversité (OFB) est ainsi déployé depuis 2023 par quatre fédérations de pêche : l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges.

La réalisation d'inventaires piscicoles par pêche électrique a fourni les premiers éléments sur les effets du cormoran sur certaines populations de poissons. Par exemple, depuis l'arrêt des tirs, les résultats indiquent que **la population d'ombre commun a diminué de 80% dans le secteur de l'Aude** à Belvianes. Certaines espèces de poissons inscrites comme menacées sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou bénéficiant de mesures de protection, comme l'ombre commun ou la truite fario, sont donc impactées par la présence de cormorans.

D'autres éléments sont en cours : comme par exemple, les espèces piscicoles prédatées par le cormoran et leur taille ou encore la présence de parasites dont l'oiseau peut favoriser les cycles...

Le Conseil d'État a rendu, le 8 juillet 2024, une décision historique donnant raison à la FNPF et à son réseau. Considérant que « le grand cormoran est une espèce en bon état de conservation en France » et que son « incidence peut, dans certains cas, être importante », il conclut que **« les ministres ont privé les préfets de la possibilité d'accorder des dérogations pour les eaux libres »**. Par conséquent, la haute juridiction administrative demande au ministère de la Transition écologique de prendre un nouvel arrêté définissant des quotas de « régulation » des cormorans en eaux libres dans un délai de quatre mois.

Le réseau peut se féliciter de cette belle victoire collective !

Le ministère prépare actuellement des textes pour permettre aux préfets d'autoriser les tirs sur des secteurs clairement identifiés pour leurs enjeux de biodiversité piscicole. Chaque fédération est invitée à définir ces secteurs prioritaires au regard des espèces piscicoles à protéger de la prédation du cormoran.

Coup d'arrêt de la *pêche de l'anguille jaune* en bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Par arrêté du 14 mars 2024, la pêche de loisir de l'anguille, à tous stades de développement, a été interdite dans les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC).
Décidée sans concertation préalable et tout en préservant les possibilités de pêche professionnelle, cette mesure inique est légitimement contestée.

La pêche de l'anguille jaune en eau douce était la seule autorisée aux pêcheurs de loisir. Elle est désormais interdite dans les cours d'eau et plans d'eau du bassin méditerranéen et constitue une infraction passible d'une amende de 1500 euros.

Face à l'état très préoccupant de l'anguille européenne, la Commission générale des Pêches pour la Méditerranée avait recommandé cette mesure en 2023, reprise dans le règlement

européen fixant les possibilités de pêche en Méditerranée pour 2024. Mais à l'échelle nationale, cette interdiction n'a été précédée d'aucun préalable : ni restriction de date, ni instauration de quota.

Lors de la consultation publique, la FNPF, tout comme l'ARPACA ou l'UFBRMC, ont émis un avis défavorable à ce projet et ont réitéré leur demande d'instaurer un moratoire pour tout type de pêche, à tout stade de développement de l'anguille durant 5 ans.



© A. Baïfiez - LOCRAMI

Du nouveau pour la garderie

En appui de la mission de sensibilisation et de surveillance accomplie par les agents de développement et gardes particuliers, de nouveaux outils sont régulièrement mis à disposition du réseau.

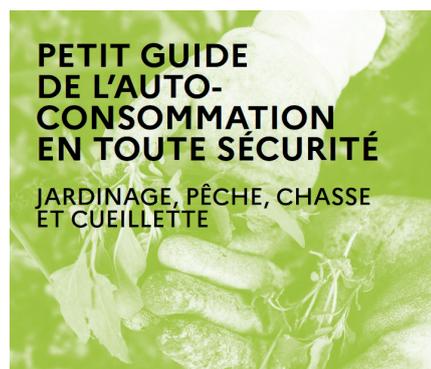
Ainsi, le module de formation obligatoire des gardes particuliers relatif à leurs « droits et devoirs » a été entièrement mis à jour et dynamisé. Ce module est disponible pour l'ensemble des FDAAPPMA depuis juin 2024.

Les SAPL et leurs gardes bénéficient également du Guide du garde-pêche particulier, édité en 2023. Notons aussi qu'une expérimentation du procès-verbal électronique va être lancée

prochainement dans plusieurs départements.

Par ailleurs, le 6 mars 2024, la FNPF et le Commandement de la Gendarmerie pour l'environnement et la santé (CESAN) ont signé une convention, que les FDAAPPMA ont été invitées à décliner avec leur groupement départemental, au moyen d'un modèle de convention « fille ». Objectif : renforcer le travail collaboratif en matière de contrôle.

Auto-consommation des poissons d'eau douce : un guide de recommandations



Pollutions, parasites et maladies affectent de manière plus ou moins forte et durable les poissons. Ces enjeux sanitaires peuvent également avoir des répercussions sur les pêcheurs, en particulier en raison de la présence de polluants tels que les PCB ou de parasites nouvellement identifiés comme le clinostomum.

C'est pourquoi la FNPF suggère d'appliquer les recommandations rassemblées dans le « Petit guide de l'auto-consommation en toute sécurité » édité par le ministère de la Santé et de la Prévention.

Ce document ne concerne pas que la pêche mais des indications spécifiques à cette dernière sont rassemblées sur deux pages (24-25). Elles reposent sur des règles simples concernant le traitement du poisson avant sa consommation, les habitudes alimentaires et la protection des personnes plus vulnérables.



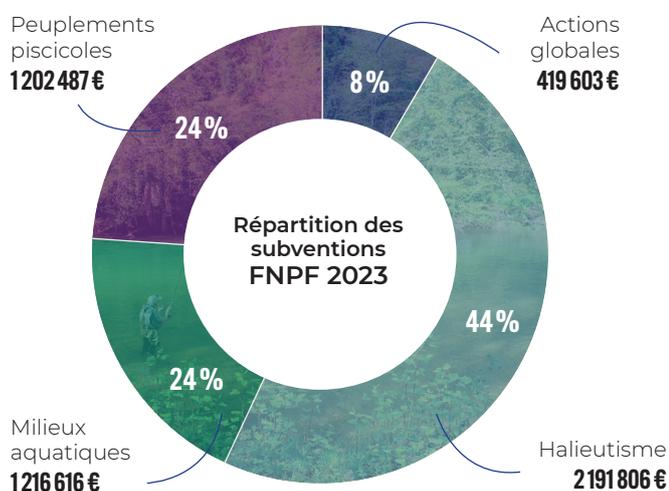
Guide disponible en flashant ce QR Code

La FNPF soutient *les projets des structures associatives de la pêche*

Chaque année, la FNPF s'attache à soutenir les actions des SAPL à travers un système d'aides financières dédié aussi bien au développement du loisir pêche qu'à l'étude et la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils abritent.

En 2023, 95% des fédérations départementales ont fait appel aux aides de la FNPF pour assurer leurs projets. Le montant global accordé aux subventions était de 5 030 512 euros.

Quelles sont les actions financées par la FNPF ?



Les aides accordées en 2023 se répartissent de la façon suivante :

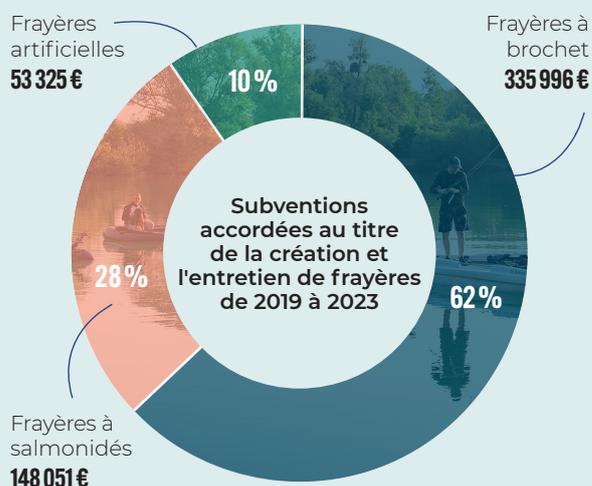
- **8 % accordés pour l'aide aux projets transversaux des SAPL :** acquisition ou rénovation des sièges sociaux des structures de pêche, acquisition de rives ou de plans d'eau, formation des élus associatifs, aide juridique, rédaction des documents de planification.
- **44 % destinés à des actions liées au développement du loisir pêche :** actions de communication, études halieutiques, création et équipement des structures d'animation pêche nature, formation des bénévoles, structuration et formation de la garderie, création et accessibilité des parcours halieutiques.
- **48 % du montant des subventions est consacré aux actions et études sur les milieux aquatiques (24%) et les peuplements piscicoles (24%) :** travaux de protection, entretien et renaturation du milieu, acquisition de matériel de terrain, études de planification, restauration de la continuité des cours d'eau, pêches électriques, études génétiques ou scalimétriques, suivi des migrations.



Lumière sur les frayères

Au cours des 5 dernières années, 34 fédérations ont mis en œuvre une ou plusieurs actions de création ou de restauration de frayères destinées à différentes espèces piscicoles.

89 projets ont été menés à bien depuis 2019. La majorité (59 dossiers) concerne des actions d'aménagement de frayères à brochet. La création de frayères à salmonidés par restauration des substrats de reproduction arrive ensuite avec 20 projets en 5 ans. Ces opérations soutiennent efficacement les efforts de maintien de populations de truite de souche. Enfin, certaines fédérations mettent en place des frayères artificielles en plan d'eau afin d'apporter des supports de ponte aux différentes espèces (sandre, gardon, black-bass...) ainsi que des espaces de croissance pour les alevins.



Bénévolat : des outils pour aider au recrutement dans les structures

La FNPF met à disposition des SAPL des éléments concrets pour faciliter le recrutement de nouveaux bénévoles.

40 000 bénévoles composent le cœur vibrant du monde de la pêche en France. Au sein des structures associatives, ces passionnés s'investissent pour promouvoir la pratique du loisir et préserver les milieux aquatiques.

Afin de favoriser leur venue dans les AAPPMA, la FNPF a initié en 2023 une campagne de recrutement qui a généré près de **4 000 demandes** (soit 10% des effectifs de bénévoles déjà en place).

En 2024, la FNPF a réitéré cette campagne en mettant à disposition plusieurs outils pour faciliter la mise en relation entre les associations de pêche de loisir et les 1,5 million d'adhérents :

- **Des visuels**, disponibles sur Bibliopêche, diffusés sur les réseaux sociaux et les médias halieutiques.
- **Un formulaire en ligne** sur le site Génération Pêche.
- **Une matrice d'e-mailing** personnalisable pouvant être envoyée par les FD et les AAPPMA directement via les flash info.

Afin d'assurer la pérennité de notre loisir, il est essentiel de recruter en permanence de nouveaux bénévoles qui pourront épauler les administrateurs des structures lors d'actions ponctuelles ou récurrentes. Aussi, nous vous invitons à diffuser largement et régulièrement cet appel à bénévoles.



Flashez ce QR code pour accéder au formulaire



Junior Fishing Tour : offrir aux jeunes l'occasion de se rencontrer, partager et progresser !

Le Junior Fishing Tour (JFT) est un nouvel espace de rencontre et de confrontation pour les pêcheuses et pêcheurs de moins de 18 ans, fruit du partenariat entre la FNPF, la FFPS (Fédération française des pêches sportives) et le GIFAP (Groupement de l'industrie française d'articles de pêche).

La 1^{ère} saison débutera par des manches départementales organisées par les FDAAPPMA de septembre 2024 à mai 2025 sur deux circuits de compétition : **le JFT Coup et le JFT Leurres**.

Les jeunes pourront se mesurer dans deux catégories d'âge, **les Juniors (moins de 14 ans) et les Espoirs (de 14 à 17 ans)**. Les meilleurs participants de chaque catégorie seront sélectionnés pour les finales régionales qui détermineront ensuite les qualifiés pour les grandes finales nationales. À la clé, les titres de Champion(ne)s de France des deux disciplines pour les Juniors et les Espoirs.

Avec 74% des FDAAPPMA impliquées dans au moins un des deux circuits (51% sur le JFT Coup et 68% sur le JFT Leurres) et plus de **250 manches départementales organisées sur le territoire**, il existe certainement une date proche de votre structure !

Rapprochez-vous de votre fédération départementale. Ces événements peuvent être l'occasion d'accueillir une manche sur le territoire de votre AAPPMA, de prêter main forte pour l'encadrement des rencontres ou encore de faire concourir les jeunes pêcheuses et pêcheurs de votre Atelier Pêche Nature.

Événements



Le Salon des maires et des collectivités locales

Du 19 au 21 novembre 2024, à Paris au Parc des expositions de la Porte de Versailles.

La FNPF accueillera les élus locaux et nationaux sur un stand de 50 m² aux couleurs de la pêche de loisir.



Le 1^{er} Festival National de la Pêche

Du 23 au 25 mai 2025, organisé par le GIFAP au Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes.

Partenaire de l'événement, la FNPF coordonnera l'animation du village associatif de pêche de loisir.



L'eau, dans le cœur des Français : *un sondage inédit initié par la FNPF*

La FNPF a mené une grande enquête, avec l'institut Harris Interactive, pour évaluer le rapport des Français et des pêcheurs à l'eau et aux milieux aquatiques.

En voici les principaux enseignements :

Les cours d'eau jouent un rôle important dans le quotidien des Français : **84% mettent moins de 30 minutes pour y accéder**. Ce sont des lieux d'activité pour 94% de la population (balades, pique-nique, sport...). 28% des sondés déclarent y pêcher, dont 8% de manière régulière.

91% des Français sont attachés aux cours d'eau et 97% affirment qu'il est important de les préserver. Ils se montrent majoritairement inquiets concernant les phénomènes de dégradation : la sécheresse (84%), la disparition d'espèces aquatiques (80%), les inondations et crues (79%) et les pollutions aquatiques (74%).

Seul **un Français sur deux estime avoir une bonne connaissance de la faune et de la flore de nos cours d'eau**. Mais nos concitoyens sont nombreux à souhaiter en découvrir davantage : 80% sur la faune et la flore, 69% sur les cours d'eau et leur utilité.

MÉTHODOLOGIE

Enquête réalisée par l'institut Harris Interactive en septembre 2023 auprès de 1 000 Français et 1 383 pêcheurs.

Les pêcheurs entretiennent une relation privilégiée et de longue date avec les cours d'eau. Ils sont 75% à se déclarer investis dans leur protection, et ce depuis 20 ans, contre 45% et 10 ans pour le reste de la population.

Les Français ont un **regard très positif sur notre activité** : 86% ont une bonne ou très bonne image de la pêche de loisir. Ils décrivent les pêcheurs comme passionnés (87%), connaisseurs des cours d'eau et des poissons (80%), écocitoyens (72%) et pédagogues (72%).

Ces données probantes témoignent de la sensibilité des Français pour la préservation des cours d'eau et de leur biodiversité. Elles soulignent l'ampleur de cet enjeu de société mais aussi la légitimité de notre loisir à le porter au plus haut niveau. En ce sens, elles constituent **des éléments fondamentaux pour notre activité**. Vous pouvez les utiliser largement dans toutes vos communications.



Flashez ce QR code pour accéder à la plaquette



Sauvons nos Rivières - Acte 3 : des éléments clés à utiliser dans vos communications

Fin 2023, la FNPF a poursuivi sa campagne « Sauvons nos Rivières » par un troisième volet intitulé « Connaître et agir ». Cet opus, qui met en valeur l'importance de la connaissance au service de la préservation des milieux aquatiques, a rencontré un grand succès.

Outre le rayonnement médiatique et l'action politique, cette campagne, comme les deux précédentes, fournit aux SAPL une multitude d'outils de communication à utiliser au long cours.

Film et vidéos, podcasts audio, quiz ou encore visuels thématiques, vous pouvez vous emparer de ces formats pour vos événements, réseaux sociaux, sites web, newsletters... Pour vos rencontres avec les élus locaux, un manifeste portant des revendications fortes pour l'avenir des milieux aquatiques et de leur biodiversité est également disponible.

N'hésitez pas à demander tous les éléments à votre FDAAPPMA !

Pour accéder à l'espace dédié, rendez-vous sur : www.sauvonsnosrivers.fr

En quelques chiffres

1 film long et 4 vidéos thématiques :
près de 900 000 vues cumulées

3 collaborations vidéo avec des influenceurs halieutiques (Bar d'écume, Scarnafishing et Nervurax fishing) : près de 825 000 vues

10 podcasts sonores repris par 260 radios locales et nationales

1 quiz en ligne : plus de 1 000 participations